

AVIS DE COURSE

Biscarrosse Micro
Yacht Club Ispe Biscarrosse
Du 8 au 11 novembre 2025
Lac de CAZAUX, organisée par
Le Yacht Club Ispe Biscarrosse

Grade 5 A

PREAMBULE

Prévention des violences et incivilités La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré. Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1. **RÈGLES :**

La compétition est régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2. Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.
- 1.3. Les règles des classes concernées.

2. **INSTRUCTION DE COURSE (IC) :**

- 2.1. Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <http://ycib.fr> et sur le groupe WhatsApp : **National Micro Ispe**



3. **COMMUNICATION :**

A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit pas émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. **ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION :**

- 4.1. L'épreuve est ouverte à tous les bateaux du système à handicap OSIRIS des groupes A et R1.
- 4.2. Documents exigibles à l'inscription :
 - Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une licence Club FFVoile :
 - Pour les mineurs : Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » soit une licence Club FFV mention « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur. Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.
 - Pour les majeurs : Soit la licence Club FFVoile mention « pratiquant » ou « compétition », soit une licence temporaire 4 jours.
 - Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros.
- 4.3. Pour le bateau :
 - Le certificat de jauge OSIRIS ou de rating valide.
 - Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.4. Les bateaux admissibles doivent s'inscrire avant le **4 novembre** ^[GM1]2025, à minuit. Les documents nécessaires à l'inscription seront disponibles sur le site : <http://ycib.fr> . **L'inscription au repas des équipages devra être réalisée avant le 27 octobre**. Les paiements devront être réalisés avant les dates indiquées.

5. DROITS À PAYER :

- 5.1. **50€** par bateau inscrit avant le 4 novembre. **70€** à partir du 5 novembre.
- 5.2. **Les licences temporaires 1 jour à 25€ ou 4 jours à 50€ pour les équipiers devront être demandées et réglées avant le 4 novembre à 12h à l'adresse : contact@ycib.fr. La demande devra comporter le nom, le prénom, la date de naissance et l'adresse postale du demandeur.**
- 5.3. Le grutage dont le coût est inclus dans les frais d'inscription sera réalisé sur demande par un membre habilité du YCIB.

6. PUBLICITÉ :

- 6.1. Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2. L'Autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7. SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES :

Sans objet.

8. PROGRAMME :

Vendredi 7 novembre 2025 : Accueil des premiers régatiers au club de voile d'Ispe sur inscription préalable.

Il est prévu un repas des équipages le samedi soir (inscription avant le 27 octobre).

Samedi 8 novembre 2025 :

- 10h30 : Confirmation d'inscription.
- 13h00 : Briefing.
- 14h00 : Premier signal d'avertissement et courses à suivre.
- 17h30 : retour des équipages au port

Dimanche 9 novembre 2025 :

- 10h00: Premier signal d'avertissement de la journée et courses à suivre.
- Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

Lundi 10 novembre 2025

- 10h00: Premier signal d'avertissement de la journée et courses à suivre.
- Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

Mardi 11 novembre 2025

- 10h00: Premier signal d'avertissement de la journée et courses à suivre.
- Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h00.
- 16h00: Résultats et pot.

9. **CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT :**

- 9.1. Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.
- 9.2. Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 9.3. Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle

10. **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT :**

Sans objet.

11. **LIEU :**

Lac de Biscarrosse, Yacht Club Ispe Biscarrosse (ISPE)

- 11.1. L'Annexe A fournit le plan du lieu de la compétition ainsi qu'un exemple d'hébergements possibles.
- 11.2. L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12. **LES PARCOURS :**

Les parcours sont de type côtier ou construit.

13. **SYSTEME DE PENALITE :**

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14. **CLASSEMENT :**

- 14.1. Deux courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
- 14.2. Quand trois courses ou moins ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- 14.3. Au-delà de quatre courses validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 14.4. Égalités :
 - Les scores du raid départagent les égalités entre bateaux, s'il y en a.
 - Si le raid ne peut départager les égalités, l'Annexe A8 s'applique.
- 14.5. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système « temps sur temps ».
- 14.6. Un classement MICRO en temps réel et un classement HN OSIRIS seront donnés.

15. **EMPLACEMENTS AU PORT :**

- 15.1. Les bateaux seront mis à l'eau depuis la grue située devant le Club.
- 15.2. Les remorques de route seront stationnées à l'endroit désigné par l'YCIB.

16. **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU :**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata, sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

17. **PROTECTION DES DONNÉES :**

- 17.1. **Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile, le YCIB et leurs sponsors à utiliser

gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition), des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

17.2. Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'AO à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publications de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité de marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD°, tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la FFVoile en précisant que le demande est relative aux données personnelles.

18. ETABLISSEMENT DES RISQUES :

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

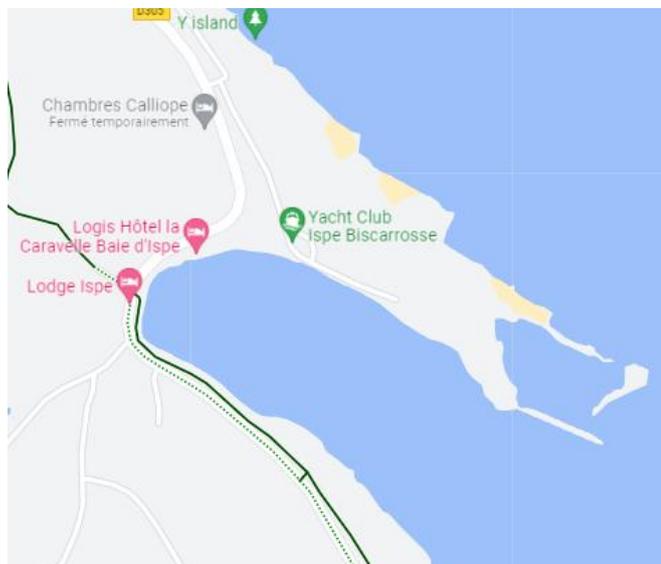
19. PRIX :

Un trophée sera décerné au :

- Premier du classement scratch OSIRIS
- Premier du classement scratch temps réel Micro.
- Premier Micro de la catégorie Régate
- Premier Micro de la catégorie Croiseur

Les points pour les classements Régate et Croiseur sont attribués en fonction des points du classement général.

ANNEXE A : LIEU DE LA RÉGATE



HÉBERGEMENTS :

HÔTELS :

Le Grand Hôtel de la Plage 4 * (sponsor du club, bord de mer 5 km du club)

Adresse : 2 Av. de la Plage, 40600 Biscarrosse

Téléphone : 05 58 82 74 00

Logis Hôtel la Caravelle Baie d'Ispe 3* (bord de lac à 100 mètres du club) :

Adresse : 5314 Rte des Lacs, 40600 Biscarrosse

Téléphone : 05 58 09 82 67

CAMPING - BUNGALOW :

Maguide Biscarrosse 2*(bord de lac à 2 km du club)

Adresse : 870 Chemin de Maguide, 40600 Biscarrosse

Téléphone : 05 58 09 81 90

Slow Village 3 * (bord de lac à 1,5 km du club)

Adresse : 7141 Rte des Lacs, 40600 Biscarrosse

Téléphone : 05 45 91 13 65



SHIPCHANDLERS

Les possibilités de réparation des bateaux et voiles ainsi que les shipchandlers.

- SOS Nautic 09 74 56 82 60

- NAUTIC TECHNIC 05 58 78 78 81

- ATLANTIQUE BOIS COMPOSITE A.B.C. 06 37 88 67 46

ANNEXE B : ZONE DE COURSE

La zone de navigation est délimitée en rouge

ATTENTION : HORS WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS, LA ZONE MILITAIRE N'EST PAS NAVIGABLE

